



## DOCUMENT D'INFORMATION

---

### INFORMATIONS GENERALES

Raison sociale : Syndicat Mixte des Eaux du Maumont, 201 Rue des Sources 19330 FAVARS

Accueil : du lundi au jeudi de 9h à 12 h et de 14h à 18h et le vendredi de 9h à 12h

Téléphone : 05 55 29 45 10

Mail : [eau.maumont@orange.fr](mailto:eau.maumont@orange.fr)

Site internet : [www.syndicat-eau-maumont.com](http://www.syndicat-eau-maumont.com)

Siret du Syndicat Mixte des Eaux du Maumont : 25190820800027 code NAF 3600Z

(captage, traitement et distribution d'eau)

N° de TVA intracommunautaire : FR61251908208

Le syndicat mixte des Eaux du Maumont assure la production et l'exploitation du réseau et des ouvrages d'eau potable. Il fonctionne en régie pour l'ensemble de ses communes : CHANTEIX, CHAMEYRAT, CORNIL, FAVARS, LE CHASTANG, ST CLEMENT (en partie), ST GERMAIN LES VERGNES, ST HILAIRE-PEYROUX, ST MEXANT, STE FEREOLE, VENARSAL, LAGRAULIERE (village des Barrières)

---

### LE PRIX DU SERVICE

La facture d'eau comprend une part fixe liée à l'abonnement, une part variable proportionnelle à la consommation et des redevances de l'Agence de l'eau (redevance prélèvement, redevance pollution domestique)

Les tarifs sont fixés par délibération du Comité Syndical et communiqués lors de la souscription du contrat, ils peuvent être modifiés de façon unilatérale par délibération.

Les redevances Agence de l'Eau sont fixées par le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau.

---

### LES CYCLES DE FACTURATION

- Il est envoyé 2 factures par an :
  - La première transmise en janvier est une facture de l'abonnement annuel (voir exemple page 3)
  - La seconde transmise en avril est une facture relative à votre consommation de l'année N-1

En l'absence de relevé, votre consommation est estimée.

- Résiliation de contrat :

En cas de résiliation d'abonnement, une facture de fin de contrat sera établie à l'abonné sortant au regard de l'index relevé. Il sera demandé à l'abonné une copie de l'état des lieux de sortie ou acte de vente et photo du compteur avec index.

**En l'absence de démarche de résiliation de la part de l'abonné, l'abonnement et les factures continueront à être adressées et seront dues ;**

---

### COMMENT PAYER LES FACTURES D'EAU EMISES PAR LE SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT ?

- Par règlement en numéraire à la caisse de : SGC DE TULLE. .
- Vous pouvez régler cette facture en espèces (dans la limite de 300€) ou en carte bancaire, muni de l'avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site [www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite](http://www.impots.gouv.fr/portail/paiement-proximite)).
- Par internet au moyen d'une carte bancaire en vous connectant à l'adresse électronique suivante : [www.payfip.gouv.fr](http://www.payfip.gouv.fr) et entrez les codes de connexion présents sur le recto de votre avis.
- Par chèque bancaire ou postal adressé et libellé à l'ordre de TRESOR PUBLIC. Merci de joindre le talon de ce présent avis à votre règlement, sans le coller ni l'agrafer.
- Par virement bancaire, au bénéfice du compte bancaire de SGC DE TULLE dont l'identification complète est la suivante :  
FR26 3000 1008 46D1 9900 0000 065 BDFEFRPPCCT.
- Par talon optique vous devez libeller votre chèque à l'ordre du TRESOR PUBLIC et joindre obligatoirement le talon optique sans le signer, l'agrafer ou le coller, en utilisant l'enveloppe retour jointe, à l'adresse qui figure sur le talon de paiement. N'oubliez pas d'affranchir votre courrier.

**Vous trouverez ces modalités de paiement au verso de votre facture d'eau**

- Par prélèvement automatique, mandat SEPA : pour cela il faut compléter le formulaire dédié **à réclamer auprès du Syndicat**

**POUR VOTRE INFORMATION LA MENSUALISATION N'EST PAS MISE EN  
PLACE AU SYNDICAT MIXTE DES EAUX DU MAUMONT**

## LE FONCTIONNEMENT DU PRELEVEMENT A ECHEANCE (2 fois par an)

- La demande d'adhésion au prélèvement à l'échéance est à faire auprès du service administratif du Syndicat au 05 55 29 45 10 aux heures d'ouverture : du lundi au jeudi de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures et le vendredi de 9 heures à 12 heures
- A la réception de votre dossier complet par voie postale, votre demande est enregistrée, votre IBAN saisi
- La date de prélèvement est indiquée sur la facture
- Si vous souhaitez changer le compte sur lequel les prélèvements sont effectués, il faut remplir un nouveau formulaire de demande de prélèvement à l'échéance après en avoir fait la demande auprès du Syndicat. Ce changement ne pourra intervenir qu'une fois toutes les formalités accomplies.
- Sauf avis contraire de votre part, votre contrat de prélèvement à l'échéance est automatiquement reconduit l'année suivante. Vous ne devez établir une nouvelle demande que si vous avez dénoncé le contrat
- Pour renoncer au prélèvement à l'échéance, il suffira d'en informer le Syndicat par courrier ou par mail avant l'émission de la nouvelle facture annuelle POUR LA PRISE D'EFFET L'ANNEE N+1

<b>Syndicat Mixte des Eaux du MAUMONT</b> 201 rue des Sources 19330 FAVARS Tél. : 05.55.29.45.10 eau.maumont@orange.fr SIRET : 2519082080027	<b>AVIS DES SOMMES</b> <b>A PAYER</b> N° 001567	Réf : 2024.EA.00-1567			
<b>Emis le : 16 janvier 2024</b> DELAGÉ ALAIN, PRESIDENT	SGC DE TULLE PLACE MARTIAL BRIGOLEIX BP314 19011 TULLE CEDEX				
Adresse de consommation 4 LE MOULIN HAUT 19270 STE FEREOLE	Pour information : l'adresse de consommation correspond à un repérage technique. Elle peut être différente de l'adresse postale de votre habitation / bâtiment.				
<b>PERIODE : Abonnement 2024</b>					
<b>Détail de la facturation</b>	<b>Quantité</b>	<b>Prix unitaire</b>	<b>T.V.A. €</b>	<b>T.V.A. %</b>	<b>Montant H.T.</b>
Commune de STE FEREOLE abonnement eau 2024 <small>Si vous souhaitez adhérer au prélèvement à l'échéance pour vos prochaines factures, contactez le Syndicat au 05 55 29 45 10 avant le 10 février 2024</small> PAIEMENT A L'ORDRE DU TRESOR PUBLIC	1	98,00	5,39	5,50	98,00
<b>Ce montant est à régler avant le : 29/02/2024</b> Régalez en ligne sur internet : <a href="http://www.payfp.gov.fr">www.payfp.gov.fr</a> - Identifiant Collectivité : 029545 - Référence : 2024-EA-00-1567	<b>Total Hors Taxe</b>				98,00
	<b>Total T.V.A.</b>				5,39
	<b>Total à payer (€) :</b>				103,39
<small>Prix du litre d'eau (hors abonnement) : €0,005 Eau : (5,5%) 5,39</small>	<small>Coût de l'abonnement : 103,29000 €</small>				
<b>Détail T.V.A.</b>					
<b>N° Abonné</b>	<b>N° Compteur</b>	<b>Déterminé par</b>	<b>Ancien Index</b>	<b>Nouvel Index</b>	<b>Conso.</b>
00744	11684162		17/10/2022-287	12/10/2023-278	12